

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 29 (1992)
Heft: 1092

Artikel: Développement durable : une couche de peinture verte ne suffira pas
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022002>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une couche de peinture verte ne suffira pas

(jd) En prélude au sommet de Rio, Stephan Schmidheiny a fait la une de nombreux magazines. Le «milliardaire vert», à la tête d'un groupe industriel et commercial qui emploie près de 50 000 salariés à travers le monde, présentait alors son ouvrage «Changer de cap», la réflexion d'un groupe international d'entrepreneurs pour conjuguer économie et écologie dans la perspective d'un développement durable. Une tentative séduisante puisqu'elle propose de réconcilier deux dimensions apparemment contradictoires et pourtant perçues comme indispensables à la survie de l'humanité.

Une modernisation écologique

Jusqu'à présent nous nous sommes inquiétés des effets néfastes de la croissance économique sur l'environnement. Aujourd'hui ce sont les conséquences négatives des atteintes à l'environnement sur l'avenir de l'activité économique qui doivent nous préoccuper. En effet, si nous voulons préserver la possibilité du développement économique, il s'agit de ménager les ressources naturelles et de traiter la nature comme un bien rare. Le changement que propose Schmidheiny passe par une révolution technologique qui permettra de produire plus avec moins de matières premières et d'énergie tout en réduisant les déchets. Le mot d'ordre est à l'efficacité. Mais cette révolution ne se réalisera que si des contraintes suffisantes nous y obligent. Non pas des interdictions et des contrôles bureaucratiques accrus, lourds et coûteux, mais la création de marchés pour ces technologies efficaces grâce à des taxes d'incitation, des

certificats d'émissions, des impôts écologiques qui traduisent la rareté des ressources naturelles et l'effet négatif de la production sur l'environnement. Cette «modernisation écologique» devrait garantir un développement durable et répondre aux exigences justifiées des populations du tiers monde à un niveau de vie plus décent.

Schmidheiny a-t-il découvert la panacée qui va permettre à l'humanité enfin réconciliée avec son environnement naturel de se lancer avec espoir dans l'aventure du prochain millénaire ?

Les contraintes du marché

Si le modèle est séduisant, il recèle pourtant plusieurs faiblesses. Pour sa réalisation, Schmidheiny en appelle à la conscience de toutes les personnalités dirigeantes. Mais s'agit-il d'un problème de conscience dès lors que l'action proposée doit se conformer aux mécanismes du marché ? Le patron d'entreprise, quelle que soit sa conscience des

problèmes écologiques, ne peut raisonner à long terme : c'est chaque année qu'il est contraint de faire un chiffre d'affaires et de devancer ses concurrents s'il veut survivre. Et lorsque des entreprises, en général multinationales, renoncent à telle production particulièrement polluante, c'est plus par crainte de voir leur image de marque ternie dans l'opinion et chuter leur chiffre d'affaires que par conscience écologique.

Des économistes soucieux de l'environnement ont imaginé bien avant Schmidheiny des instruments de protection de l'environnement conformes à l'économie de marché. Or qu'observe-t-on ? Les milieux économiques voient aux gémomies les réglementations liberticides et louent des conditions-cadre à la fois plus souples et plus efficaces telles que les préconise l'industriel helvétique. Mais lorsqu'un projet dans ce sens est présenté, les mêmes lui trouvent tous les défauts. Argument décisif, la concurrence internationale : la Suisse ne peut faire cavalier seul au risque de renchérir ses coûts de production ; la Communauté européenne se résoudra à introduire une taxe sur le CO₂ lorsque ses concurrents américains et japonais feront de même. Bâle qui a introduit des certificats d'émissions annonce que le système a peine à démarrer (voir ci-contre). Bref les producteurs, et les exceptions confirment la règle, cherchent avant tout à s'affranchir au mieux de toutes les contraintes qui alourdiraient leurs charges, et c'est bien compréhensible. Hugo Lever, secrétaire général du Conseil européen des industries chimiques, n'a-t-il pas traité récemment le projet Schmidheiny d'académique et de puéril et proposé à la CE d'améliorer de 15% l'efficacité énergétique de l'industrie chimique à condition que Bruxelles renonce à une taxe sur le CO₂. L'Association européenne de l'industrie du plastique s'est opposée avec succès à une directive imposant aux producteurs et aux distributeurs de reprendre les emballages de leurs produits — à l'instar de ce que fait l'Allemagne —, au profit de l'encouragement à l'incinération des déchets.

Plus qu'un enjeu technique

Le physicien Willy Bierer, l'un des fondateurs de l'écocentre de Langenbruck, adresse une critique plus fondamentale encore aux propositions de Schmidheiny (*Das Magazin*, n° 22, 29 mai 1992). Cette transformation écologique de

Bouchons

(suite de l'édito)

survie de la société. Les plus téméraires prescrivent une cure d'amargissement brutal sans trop se soucier des dégâts probables au tissu social.

Cette situation pourtant constitue une chance, celle d'analyser sans préjugés les prestations publiques et de dégager des priorités. Il sera peut-être nécessaire d'alourdir la fiscalité, mais une fois acquise la certitude que sont restreints les gaspillages et

supprimées les rentes de situation injustifiées.

Le malaise qui semble saisir la population, l'indifférence croissante à la vie politique et la méfiance à l'égard des autorités ne sont probablement pas sans rapport avec la multiplication des bouchons. Mais vouloir les faire sauter pour continuer comme avant — trafic, consommation, rôle de l'Etat —, c'est prendre le risque de casser la bouteille et d'altérer le breuvage.

JD

Dur, dur, l'éco-capitalisme

(yj) Ni les commentaires flatteurs du *Wall Street Journal*, ni le silence sans doute réprobateur du champion de la réconciliation entre business et environnement, Stephan Schmidheiny, n'y ont changé quoi que ce soit: le système des «bons d'émissions», lancé au début de l'année par les deux demi-cantons de Bâle, ne fonctionne tout simplement pas. Les entreprises dédaignent cet instrument pourtant non coercitif et qui respecte les mécanismes prétdument auto-régulateurs du marché... Ainsi va, plein d'aléas, le développement de l'éco-capitalisme. A se demander si l'on peut espérer jamais marier l'eau et le feu, concilier la douceur de la vie et la violence des affaires, un rendement raisonnable et l'agressivité usuelle sur les marchés, un développement harmonieux et la croissance à tout prix (qui n'avance pas recule).

Car l'expérimentation pratique s'avère une dure épreuve pour tous ceux qui tentent de concilier les soucis du monde des affaires, soumis à la dictature des taux de croissance et de rentabilité, et les préoccupations de l'écologie, qui veut sauvegarder le milieu vital de chaque être tout comme la planète entière et ses ressources naturelles. A cet égard,

les initiatives sont toutes placées à la même enseigne, qu'elles émanent des pouvoirs publics ou soient le fait de l'initiative privée. A titre d'illustration, un exemple, parfaitement symptomatique, tiré de la réalité suisse.

Tout le génie des mesures incitatives, mais...

A Bâle, où dominent à la fois l'industrie chimique et l'inquiétude écologiste, la «sensibilité verte» a de la tradition, et le législateur de l'imagination. Aussi bien, les deux demi-cantons ont introduit, le 1^{er} janvier dernier, une disposition prévoyant les fameux «bons d'émissions», sortes de «certificats» délivrés par l'Etat aux entreprises qui, par une avance technologique et un investissement lourd, sont parvenues à réduire sensiblement leurs émissions nuisibles, au point de les situer en-deçà des valeurs-limites autorisées par la législation cantonale, plus sévère que celle de la Confédération. Transmissibles, ces certificats ne sont pas libellés en francs, mais en quantité de polluants, économisés ici et inévitables ailleurs.

Par exemple, pour récompense d'un effort ayant permis de diminuer d'un certain nombre d'unités telle ou telle for-

l'économie ne peut constituer tout au mieux qu'une étape intermédiaire, un gain de temps pour préparer des réformes nécessairement plus radicales. En effet, préconiser un usage plus efficace des ressources naturelles — moins d'énergie et de matière par unité produite — ne remet pas en cause la dynamique de l'économie moderne caractérisée par une constante accélération de l'innovation.

Ainsi il est à craindre que les gains de rationalisation acquis grâce à des techniques plus efficaces ne soient aussitôt perdus par une relance de la croissance mettant à nouveau en péril l'équilibre écologique. Pour Bierter, c'est donc la question des finalités qui se pose: de quelle vitesse de déplacement, de quelle quantité de biens avons-nous besoin, sachant qu'aujourd'hui l'homme occidental consomme dix fois plus d'énergie, de matières premières, d'eau et d'espace que son frère du Sud et étant acquis que notre modèle de consommation appliquée à la planète tout entière

re signifierait le collapsus écologique ? Bierter en appelle à une culture de la limite, à l'élaboration d'un modèle de société viable avec un volume de production stable puis décroissant, de manière à ne pas mettre constamment en péril les conditions biophysiques de la terre.

Programme ambitieux dont Bierter ne propose malheureusement pas les détails de la réalisation. Dans ce domaine de la recherche d'un équilibre durable entre l'homme et son environnement et d'une justice élémentaire entre les hommes, c'est en effet dans les détails, dans les étapes et les procédures que réside l'essentiel. Et peut-être que l'avenir préconisé par Bierter n'est pas hors de portée des mécanismes proposés par Schmidheiny: si le prix de la croissance matérielle est fixé suffisamment haut par le citoyen conscient des enjeux, alors le consommateur ne pourra que rompre avec la logique de l'accumulation et le producteur avec celle du chiffre d'affaires. ■

me d'oxyde de carbone, l'entreprise méritante reçoit un «bon» pour 70% (au maximum) de la quantité économisée du même polluant atmosphérique, titre qu'elle peut vendre ou remettre à toute exploitation se trouvant dans l'impossibilité technique et financière de consentir un investissement analogue.

Tout le génie des mesures incitatives se trouve concentré dans les «certificats» précités: les entreprises sont motivées pour mieux faire, cela ne coûte rien à l'Etat, et l'environnement sort gagnant à tout coup. Trop beau pour se vérifier dans la réalité. Depuis le début de l'année, les autorités compétentes n'ont eu que deux demandes de «certificats» à examiner: l'une était irrecevable, et l'autre, émanant d'une filiale de Sandoz, demeure en suspens. Autant dire que le «marché des bons d'émissions», dont on espérait la création quasi spontanée, ne fonctionnera probablement jamais, à l'instar du système lui-même. ■

Lausanne – Berne

(cfp/pi) Au début de son mandat de conseiller national, le socialiste bernois Alexandre Tschäpätt a perdu sa fonction de dirigeant des juges d'instruction du district de Berne, la Cour suprême du canton ayant estimé qu'il ne pouvait pas mener les deux tâches de front. L'épisode a provoqué une réflexion sur les mandats d'un certain nombre de juges bernois, et le débat sur les fonctions accessoires a été relancé. Le Conseil d'Etat vaudois prend aussi position sur la question par le biais de la réponse à une question de la députée Danièle Forster sur la présence de trois conseillers d'Etat au Parlement fédéral: «Il paraît excessif aux membres du Conseil d'Etat qui ont un mandat parlementaire d'affirmer que cette dernière charge représente une activité à 60 ou 70%. (...) le mandat de parlementaire fédéral n'empêche pas un membre du Conseil d'Etat d'assumer pleinement sa responsabilité de chef de département et sa charge de membre du gouvernement.»

Conclusion: soit les autres membres du Conseil d'Etat vaudois sont vraiment bien payés pour une activité fort peu astreignante, soit les parlementaires fédéraux qui réclament une revalorisation de leur traitement en raison de l'importance du travail exigé par leur mandat sont des margoulins. ■